



FORMATION : TRAVAIL EN HAUTEUR PORT DU HARNAIS

Objectif de la formation :

- ✓ Maîtriser les consignes de sécurité des travaux en hauteur
- ✓ Appliquer les règles de sécurité liées au travail en hauteur
- ✓ Identifier, choisir et utiliser correctement les Équipements de Protection Individuelle (EPI) adaptés



Code formation : **FS-20**



Durée : **une demi-journée**



Participants : **4 à 10 personnes**



Tarif par stagiaire :

- de 1 à 3 personnes : **400 € HT**
- de 4 à 10 personnes : **990 € HT**



À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Cette formation s'adresse à toute personne amenée à travailler en hauteur souhaitant être capable de maîtriser les consignes de sécurité propres aux travaux en hauteur et d'appliquer correctement les règles de sécurité.



CE QUE VOUS AUREZ ACQUIS À LA FIN DE LA FORMATION

- Maîtriser les consignes de sécurité des travaux en hauteur
- Appliquer les règles de sécurité des travaux en hauteur
- Identifier le choix et l'utilisation des EPI
- Une attestation de présence et de formation et aide-mémoire (mémo forma)



PROGRAMME DE LA FORMATION

- ✓ Accueil des participants, présentation de la formation et tour de table.
- ✓ Présentation des objectifs et du déroulement de la journée.
- ✓ Analyse des statistiques des accidents du travail liés aux chutes.
- ✓ Identification des risques et des causes de chutes en travaux en hauteur.
- ✓ Présentation des aptitudes médicales nécessaires à ce type d'intervention.
- ✓ Règles de balisage et sécurisation des zones de travail en hauteur.
- ✓ Présentation et explication des Équipements de Protection Individuelle (EPI) et du matériel antichute.
- ✓ Inspection et vérification de la conformité et de l'état des EPI (personnels et fournis).
- ✓ Utilisation du harnais : conception, ancrage, marquage et notions de chute.
- ✓ Exercices pratiques : manipulation, réglage et utilisation des EPI, mise en situation sur chantier, contrôle des connaissances et évaluation théorique et pratique.



PRÉ-REQUIS POUR SUIVRE LA FORMATION

- ✓ Lecture et compréhension du français
- ✓ Être reconnu apte médicalement aux travaux en hauteur
- ✓ Ne pas présenter de contre-indications médicales



INFORMATIONS PRATIQUES

- Délai d'inscription : au plus tard, 10 jours avant le début de la formation
- Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h



SUITE DE PARCOURS

- ✓ Maintien et actualisation des compétences en travail en hauteur recommandés chaque année.



POUR PLUS D'INFORMATIONS

☎ 03 67 34 41 01
✉ contact@ifmgc.com